

Service Police Municipale  
Réf agent : RH

**OBJET : FERMETURE PROVISOIRE SUR LA PARTIE DÉSIGNÉE DU SQUARE JEAN MERMOZ POUR LA PRÉPARATION DE LA « FÊTE À L'ANCIENNE ».**

**LE MAIRE DE SANNOIS,**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-5,

Vu l'arrêté municipal PER N° 2023/18 du 4 Avril 2023 réglementant les conditions d'utilisations des square et aires de jeux,

Vu l'arrêté N°2025/49 du 28 mai 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès au public du square Jean Mermoz, sur la partie désignée, excepté pour le service d'organisation, du samedi 14 septembre 2024 à 10h00 jusqu'au dimanche 15 septembre 2024 à 10h00.

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1 :** L'accès au public du square Jean Mermoz sera interdit sur la partie désignée, excepté le personnel de l'organisation, du samedi 13 septembre 2025 à 10h00 jusqu'au dimanche 14 septembre 2025 à 10h00 afin de permettre la préparation de « La Fête à l'Ancienne ».

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

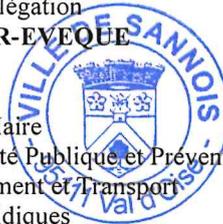
**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame le Major responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

**Fait à SANNOIS, le 28 juillet 2025**

Pour le Maire et par délégation

**Laurence TROUZIER-EVEQUE**



Adjointe au Maire  
En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,  
Circulation, Stationnement et Transport  
Affaires Juridiques

Conseillère Communautaire

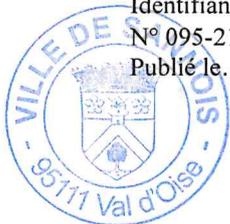
Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT

A.R. du... 12. Août 2025.....

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2025-07-28 - Arr2025-71 - AV

Publié le... 12. Août 2025.....



Pour le Maire  
Par délégation  
la Directrice Générale des Services

**C. NOUAILHETAS**